

Le directeur général de l'ARS BFC

Dijon, le 01 Janvier 2021

## **Avis sur l'évolution de la situation épidémique dans le département de Haute Saône et sur les mesures envisagées par le Préfet contre la propagation de la Covid-19**

Les éléments présentés ci-dessous visent à répondre à l'interrogation du Préfet de Haute Saône, sur la situation épidémique dans le département dans le cadre de la mise en place d'un couvre-feu allant de 18h à 6h et sur l'opportunité de mesures de prévention supplémentaires contre la propagation de l'épidémie de Covid-19.

### 1- La situation épidémiologique

Le département de Haute Saône fait face à une situation épidémique toujours inquiétante avec une circulation toujours active du virus caractérisée par des indicateurs du taux d'incidence.

A l'échelle départementale, le taux d'incidence en population générale est de 253/100 000 habitants pour la semaine du 22 au 28 décembre, (supérieur au seuil de 200/100 000 habitants).

Le taux d'incidence pour les personnes de 65 ans et plus, considérées comme à risque de forme grave de Covid19, est de 252 pour 100 000 habitants pour la même période, (supérieur au seuil de 200/100 000 habitants).

Le nombre de patients hospitalisés pour la Covid-19 en Bourgogne-Franche-Comté est de plus de 1800 dont environ 180 en réanimation.

Le nombre de patients atteints de COVID-19 actuellement admis en réanimation en Bourgogne Franche Comté représente 90% des places installées dans la région, lesquelles sont en moyenne occupées à 85% par des patients souffrant d'autres pathologies.

### 2- Mesures envisagées

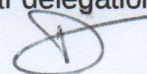
Pour éviter que l'épidémie ne fasse davantage de victimes directes ou indirectes alors que les hôpitaux sont d'ores et déjà en tension, il est indispensable de prendre des mesures de nature à limiter sa propagation en invitant nos concitoyens à adopter en toutes circonstances les gestes barrières et en prenant toute mesure de nature à éviter les situations à risques.

Par courrier électronique en date du 31 décembre 2020, vous me sollicitez afin d'émettre un avis sur les mesures supplémentaires que vous envisagez de prendre afin d'enrayer la propagation du virus dans le département de Haute Saône à savoir :

- La mise en place d'un couvre-feu quotidien allant de 18h à 6h du matin.

Au vu de la situation sanitaire précédemment décrite, j'émet un **avis favorable** aux mesures envisagées.

Pour le directeur général,  
et par délégation



Cédric DUBOUDIN